

Mardi 29 mars 2011

Le SIED 70 et ERDF modernisent leurs relations.

Dans le cadre du cahier des charges de concession, ERDF et le SIED 70 numérisent leurs échanges afin d'améliorer le pilotage des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

En complément au cahier des charges de concession signé le 30 novembre 1995 et en concertation avec l'autorité concédante et le concessionnaire, le SIED 70 et ERDF souhaitent améliorer le contrôle des affaires, réduire les coûts de fonctionnement et les délais de réalisation des travaux. Pour répondre à ces nouvelles exigences, ERDF et le SIED 70 ont décidé de numériser les échanges via internet, ce nouveau dispositif prend en compte les possibilités offertes par l'évolution des techniques de communication et la reconfiguration des organisations.

La procédure de fonctionnement applicable aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante (SIED 70) conduit à repreciser le cadre réglementaire et les différents modes opératoires à mettre en œuvre pour réaliser des travaux sur le réseau publique de distribution d'électricité.

Mardi 29 mars 2011 à 14h30, Jacques ABRY, Président du SIED 70 et Jean-Michel MUNOZ, Directeur Territorial d'ERDF Nord Franche-Comté, signeront dans les locaux du SIED 70 – 20 avenue des Rives du Lac à Vaivre-et-Montoille.

Contacts

Territoire Nord Franche Comté
Jean-Christophe DURAND
03 81 90 61 06

SIED 70
Jean-Paul BARSOT
03 84 77 00 03

